

987

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

-----  
MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

-----  
DIRECTION DE LA COOPERATION  
ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Banque Africaine  
De Développement

0300

**REVUE DE LA COOPERATION ENTRE LE SENEGAL ET  
LE GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE  
DEVELOPPEMENT**

**DOCUMENT DE TRAVAIL**

**DAKAR 18 JANVIER 2007**

## SOMMAIRE

### I/ - CONSIDERATIONS GENERALES

### II/- SITUATION DES PROJETS ET PROGRAMMES

<b>N° Projet</b>	<b>Intitulé</b>	<b><u>Pages</u></b>
2.1.1.	Projet de Modernisation et Intensification Agricole (PMIA)	5
2.1.2	Projet d'appui à la petite irrigation locale (PAPIL)	6
2.1.3	ppui au développement rural du bassin de l'Anambé	7
2.1.4	Projet de Pistes Communautaire (PNIR)	8
2.1.5	Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance (PADERCA)	9
2.2.1	Projet Elevage II (PAPEL II)	10
2.2.2	Projet de Gestion durable du bétail en AO I	11
2.3.1	Projet de Gestion Intégré des Végétaux Aquatiques en AO	12
2.3.2	Projet de mise en valeur et de gestion des ressources naturelles de l'OMVG	13
2.4.1	Route Diam-Niadio-MBour – Fatick – Kaolack	14
2.4.2	Projet d'entretien routier	16
2.4.3	Projet de liaison Dakar-Bamako	17
2.4.4	Projet Tamba-Madina gounass Seriba Labé	17
2.5.1	Projet d'assainissement de Dakar	18
2.5.2	Projet Electrification Rurale	19
2.5.3	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM)	20
2.6.1.1	Projet Santé I	21
2.6.1.2	Projet Santé II	23
2.6.2.1	Projet Education II	24
2.6.2.2	Projet Education III	25
2.6.2.3	Projet Education IV	26
2.6.3	Projet lutte contre la pauvreté	27
2.7.1.	Projet PAASP	28
2.7.2.	Projet DPS/CSLP	29
2.7.3.	Projet d'Appui à la Modernisation du Cadastre (PAMOCA)	31

## **I/ - CONSIDERATIONS GENERALES**

### **A/ - Historique et contexte actuel de la coopération avec la BAD**

La coopération entre le Sénégal et le groupe de la BAD remonte à octobre 1972. Depuis cette date, le Groupe de la Banque Africaine de Développement a déjà financé 62 opérations nationales dans tous les secteurs pour un montant cumulé nets d'annulations de près de 650 millions d'UC dont 69,7% sur guichet FAD, 27% sur guichet BAD et 0,3% sur guichet FSN. A côté de ces projets nationaux, le Sénégal a bénéficié de 21 opérations multinationales pour un montant cumulé net d'annulations de 193,5 millions d'UC, essentiellement financées sur le guichet FAD. Dans le secteur privé, la stratégie du Groupe de la Banque au cours de ces dernières années a mis un accent particulier sur l'appui aux réformes structurelles, susceptibles de créer un environnement propice au développement de ce secteur. A cette nouvelle stratégie, se sont ajoutées des nouvelles opportunités de financement dont vient de bénéficier le Sénégal avec le projet de la centrale électrique de Kounoune pour un montant de 8 millions d'euros. Elle envisage aussi d'apporter son concours aux côtés des autres partenaires pour la réalisation de l'autoroute à péage Dakar – Diamniadio et de l'Aéroport International Blaise Diagne (A.I.B.D.)

Le portefeuille en cours des projets nationaux compte 17 opérations actives dont 16 projets et un programme de réforme pour un montant d'engagements nets de 232, 83 millions UC, avec un taux de décaissement de d'environ 39,20%. Sur les 17 projets actifs, cinq (5) sont dans le secteur du développement rural, quatre (4) sont dans le secteur social, trois (3) dans le multi secteur, deux (2) dans le secteur des transports et trois (3) dans le secteur des équipements collectifs. Il faut en outre, noter que la Banque, à travers son programme de Facilité Africaine de l'Eau (FAE), vient d'approuver un Don d'un montant de 935 000 Euros en faveur de l'Office National d'Assainissement du Sénégal (ONAS) pour le financement de l'étude du Plan Directeur d'Assainissement de Ziguinchor.

Au niveau régional, la Banque appuie les efforts d'intégration régionale. C'est ainsi qu'elle a déjà financé 21 opérations impliquant le Sénégal pour un montant total d'engagements nets de 187 millions UC (soit l'équivalent de l'ordre de 140 milliards F CFA). Huit opérations sont en cours d'exécution. Il s'agit principalement du projet Energie OMVG, du projet gestion des ressources naturelles (OMVG) et des programmes d'aménagement routier et de facilitation du transport et transit sur le corridor Bamako – Dakar avec le projet Kita - Saraya - Kédougou qui est la voie de désenclavement du Sud vers le Mali et l'axe Guinée – Sénégal avec le projet Tambacounda – médina Gounass – Sériba – Labé dont la signature de l'Accord de prêt est prévu le 16 Janvier 2007 à Tunis. En plus, la Banque envisage d'apporter un concours financier aux projets multinationaux de construction d'un pont à Rosso sur le fleuve Sénégal (Mauritanie/ Sénégal) et aux études d'actualisation et la réalisation du Pont sur le Fleuve Gambie avec l'OMVG.

Globalement, La performance des opérations a été satisfaisante en matière d'acquisition des biens et services, d'exécution financière, de réalisation des activités et travaux et d'impact sur le développement. Cependant l'état d'avancement de certains projets, par rapport au planning initial, pose encore des problèmes.

## **B/- Stratégie d'assistance de la Banque pour la période 2005- 2009**

La stratégie d'assistance du Groupe de la BAD au Sénégal pour la période (2005-2009) découle de la vision de la Banque, des objectifs du millénaire, de la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement et de l'état de la mise en œuvre des stratégies antérieures. Elle repose sur deux piliers :i) la promotion de la croissance accélérée tirée par le secteur privé et ii) les infrastructures en vue d'améliorer le bien être des populations.

Le programme indicatif dans le cadre du FAD X comprend quatre opérations dont trois ont déjà été approuvées en 2005 à savoir le projet d'entretien routier, l'initiative eau et le projet Casamance. Il reste à évaluer le programme d'appui à l'ajustement du secteur privé et gouvernance II

### **C). Les Problèmes répertoriés**

Globalement, la qualité du portefeuille s'est améliorée à la faveur des revues trimestrielles et annuelles du portefeuille qui ont été systématisées.

Néanmoins, quelques problèmes nécessitent encore une attention particulière. Il s'agit :

- De l'absence de suivi des recommandations des missions de supervision et d'audit ;
- Du non respect de la clé de répartition du financement des rubriques de dépenses par les projets ;
- Du non accomplissement des autres conditions spécifiques;
- de la faiblesse des taux de décaissement généré par les lenteurs au niveau de la mise en vigueur des prêts et dons, ce qui provoque souvent des glissements des projets par rapport aux calendriers d'exécution retenus par les évaluations;
- des insuffisances en matière de suivi-évaluation des projets;
- de la transmission avec retard ou même de l'absence des rapports d'avancement et des rapports d'audits des projets;
- du prélèvement des frais bancaires dans le circuit de transfert de fonds au compte spécial sans justification;
- des états des décaissements qui ne sont pas disponibles régulièrement;
- Le retard dans le processus de passation des marchés dû à la transmission des dossiers directement à Tunis sans copie à SNFO pour le suivi, aux délais de réaction trop long après les observations de la Banque, à la non utilisation des dossiers types de la Banque, au manque de planification des projets qui entraîne souvent une mauvaise appréciation des délais de validité des offres, à la lourdeur administrative de certains ministères de tutelle dans la transmission des dossiers à

la commission des marchés pour approbation, au trop long circuit d'approbation de certains contrats et parfois au long délai de réaction de la Banque.

Ces facteurs génèrent des retards importants aussi bien pour le démarrage que pour l'exécution des projets. Ces retards peuvent engendrer un accroissement des coûts des projets et donc des besoins de financements supplémentaires qui sont à la charge du pays bénéficiaire.

Cependant les mesures et actions correctrices de ces insuffisances ont été identifiées dans le cadre des revues susmentionnées. Le Gouvernement va assurer un suivi minutieux de leur mise en œuvre.

L'ouverture et l'opérationnalisation du Bureau régional de Dakar, qui a déjà eu un impact positif sur la gestion du portefeuille, contribueront aussi à l'amélioration de la qualité dudit portefeuille.

## **II/ SITUATION DES PROJETS ET PROGRAMMES**

### **2.1 SECTEUR AGRICOLE:**

#### **2.1.1 Projet Modernisation et Intensification de l'Agriculture (PMIA):**

**Ce projet est clôturé depuis le 31/12/2005).**

Actuellement seules les activités de crédit se poursuivent sur les lignes de crédit (PAPEL, PADERBA, PMIA) gérées par le PMIA.

Une phase de consolidation est actuellement en cours de mise en œuvre sur la période 2006-2008 grâce aux ressources revolving. La loi de finances rectificative 2006 a prévu à cet effet un montant de 2,7 milliards de FCFA.

#### **Recommandation : \_Réalisation de l'audit 2005**

Suite à l'achèvement du financement BAD, il a été retenu que le règlement de l'audit de l'exercice 2005 soit exécuté par le Gouvernement.

Des dispositions sont prises pour faire démarrer l'audit dans les meilleurs délais.

#### **2.1.2 Projet d'appui à la petite irrigation locale (PAPIL) :**

- Coût total (BAD, Gouvernement) 16, 278 millions d'UC
- Financement FAD : 14, 31 millions d'UC
- Date d'approbation : octobre 2003
- Date de démarrage : Novembre 2005
- Date de clôture : Décembre 2010
- Montant décaissé au 31/12/2006: 752.268,31 UC
- Taux de décaissement : 5,25%

### **Objectif :**

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à la sécurité alimentaire par le développement de la petite irrigation au niveau local. Le projet a pour objectif spécifique l'augmentation de la production agricole sur une base durable.

Le projet concerne la promotion de la petite irrigation à l'échelon local, par le biais des communautés rurales et les groupements de producteurs qui seront les acteurs directs des opérations. Il permettra la construction de petits ouvrages de maîtrise des eaux de ruissellement (micro-barrages, seuils, aménagement de bas-fonds) et la récupération de terres dégradées. Au total, près de 3200 ha de terres seront mis en valeur. Ce projet concerne trois régions du Sénégal et huit départements et comprend les principales composantes suivantes : aménagement hydro-agricoles et pastoraux durables, renforcement des capacités et Gestion du Projet.

### **Situation du projet :**

Les premiers résultats obtenus par le projet au cours de l'année 2006 sont très satisfaisants. C'est par exemple le cas du programme d'ancrage qui a permis au niveau de chacune des 3 régions de réaliser plusieurs interventions concrètes en matière de maîtrise des eaux. Sur de nombreux sites en effet, des résultats visibles ont été enregistrés et une dynamique locale a été enclenchée. Durant l'année 2007, il sera important de tirer profit de ces premières expériences et d'intensifier le programme d'activités sur la base des résultats d'études techniques qui seront menées au cours du premier semestre.

Le projet fait face aux problèmes suivants : (i) paiement des frais financiers, (ii) paiement de la TVA sur le carburant, (iii) comptabilité et gestion financière du Projet non encore optimales, (iv) prise en charge du salaire du Chargé de la formation, et (v) lenteurs dans le processus d'acquisition notamment au niveau des commissions de marché.

### **Recommandations :**

- Renégocier les conditions de banque afin de ne pas supporter les frais financiers et demander des comptes productifs d'intérêt ;
- Régler en relation avec la DDI la question du paiement de la TVA sur le carburant ;
- Appliquer le manuel de procédures administratives et financières élaboré en 2006 et régulariser à court terme, avec l'appui du nouveau comptable, toutes les écritures comptables du Projet ;
- Assurer le paiement du salaire du Chargé de la formation par la contrepartie ;
- Accélérer le traitement des dossiers par les commissions de marchés.

**2.1.3 Projet d'Appui au Développement rural dans le Bassin de l'Anambé (III)**  
**(PADERBA) :**

• Coût total (FAD, Gov., Bénéficiaires) :	8,65 millions UC
• Financement FAD :	7,18 millions UC
• Date d'approbation du financement:	25 avril 2001
• Date de signature de l'Accord:	26 octobre 2001
• Date d'entrée en vigueur de l'Accord:	13 février 2002
• Date limite de décaissement:	31 décembre 2008
• Montant décaissé au 31/12/2006 :	3.891.100,53 U.C
• Taux de décaissement :	54,19%

**Objectif:**

Le projet vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire par la mise en valeur des terres aménagées du Bassin de l'Anambé en augmentant durablement la production et les revenus agricoles.

Le projet porte sur un appui à 7 Communautés Rurales pour l'élaboration de plans locaux de développement, la formation des conseillers et responsables d'organisations paysannes, un fonds de développement, une intensification et un développement de l'agriculture et de l'élevage et la protection des ressources naturelles.

Les principales composantes du projet sont : l'appui aux collectivités locales ; le développement des productions ; les mesures d'accompagnement ; la gestion du projet.

**Situation du Projet :**

Tous les protocoles signés entre la SODAGRI et les différents partenaires sont déjà fonctionnels sauf celui avec les Eaux et forêts.

Les recommandations du Forum tenu le 24 mai 2005 sont mises en œuvre depuis l'hivernage 2005. L'application des recommandations du Forum a permis d'une part de minimiser les pertes au champ du fait des taux importants de récolte manuelle et l'augmentation des taux de mise en valeur d'autre part.

Le Comité de pilotage n'a pas encore été mis en place. Le rapport d'audit de l'exercice 2005 n'est toujours pas produit. Un préavis de suspension des décaissements au titre du prêt a été donné à compter du 29 décembre 2006.

**Recommandations :**

Au vu des problèmes rencontrés dans l'exécution du projet, les recommandations suivantes sont proposées :

- Accélérer le processus de recrutement du personnel manquant (quatre cadres)
- Relever le taux de mise en valeur agricole du grand périmètre de l'Anambé

- relèvement du plafond de la Mutuelle de l'Anambé de 5 à 10 millions : un projet d'avenant sera soumis à l'approbation des autorités pour une mise en œuvre de cette recommandation durant la phase de consolidation du PMIA (2006-2008).
- Mettre en œuvre le protocole d'accord avec les Eaux et Forêts ;
- Promouvoir des alternatives à petite échelle pour la transformation du riz produit dans le périmètre de l'Anambé;
- Mettre en place le comité de pilotage du PADERBA ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour réaliser l'audit 2005 dans les plus brefs délais.

#### **2.1.4 Projet de Pistes Communautaires en appui au PNIR:**

• Financement FAD	:	11,852 millions UC
• Autres sources de financement	:	
Gouvernement et Bénéficiaires	:	2,950 millions UC
Fonds de l'OPEP	:	04,66 millions UC
• Date d'approbation du financement :		03 avril 2002
• Date de signature de l'Accord:		06 mai 2002
• Date d'entrée en vigueur du projet :		04 février 2003
• Date du dernier décaissement :		décembre 2006
• Montant décaissé au 31/12/2006 :		10.279.559,13 U. C
• Taux de décaissement :		86, 73%

#### **Objectif :**

Contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural en promouvant des infrastructures de base et le renforcement des capacités de gestion de Communautés Rurales (1800 km de pistes pour 90 CR)

#### **Situation du projet :**

Le PPC-PNIR intervient présentement dans 94 CR. Les bureaux d'études (réalisation des études et suivi des travaux) ont été recruté dans les 94 CR d'intervention du projet. Les dossiers d'Appel d'offres (DAO) ont été élaborés et sont disponibles pour l'ensemble des 94 CR.

Les premiers travaux sont actuellement en cours dans 84 CR pour un linéaire de 1224,4 km ; 44 CR ont procédé à la réception provisoire des travaux dans leurs localités.

Les activités de formation des populations riveraines dans la gestion et l'entretien des pistes et ouvrages sont en cours d'exécution dans toutes les CR où les travaux ont démarré. Les sessions de formation sont réalisées par les bureaux d'ingénieur conseil.

Les rapports d'audit sont à jour. Pour l'audit des CR, la BAD avait rejeté le dossier qui était transmis, la procédure est reprise.

#### **Perspectives :**

Le Gouvernement a rattaché le Projet au PNDL. Une demande de prolongation du projet jusqu'en décembre 2007 a été introduite auprès de la Banque le 04 janvier 2007.

### **Problèmes rencontrés :**

- i) Le fonds de roulement FAD N° 06 (1.924.746.660 FCFA) enregistré à la Banque le 23/08/2006 a été payé le 23/11/2006. Instruction a aussi été donnée à l'OPEP le 13/11/2006 d'honorer la demande de paiement du fonds de roulement OPEP N° 03 (877.500.000 FCFA) réceptionnée à la Banque le 30/08/2006. Le délai de décaissement maximal de 3 mois est acceptable, vu les montants en question.
- ii) La demande de prolongation de la date limite de dernier décaissement du projet datée du 24 octobre 2006 et parvenue à la Banque avec les justificatifs par courriel du jeudi 09 janvier 2007. Elle est en cours d'examen.

### **Recommandations :**

- Faire passer toute demande de décaissement par le Bureau Régional pour éviter les lenteurs et les rejets ; A l'avenir, toute demande de décaissement qui n'aurait pas fait l'objet de revue préliminaire de SNFO sera rejetée par le siège temporaire de TUNIS.
- Examiner avec indulgence la requête complète de prorogation du projet.

#### **2.1.5 Programme d'Appui au Développement Rural en Casamance (PADERCA)**

▪ Coût total :	24,47 millions d'UC
▪ Prêt FAD :	20 millions d'UC
▪ Gouvernement :	2,57 millions d'UC
▪ Bénéficiaires :	1,90 millions d'UC
▪ Date d'approbation :	19 octobre 2005
▪ Date de signature :	11 novembre 2005
▪ Date d'entrée en vigueur :	22 mars 2006
▪ Date de clôture :	31 décembre 2012
▪ Montant décaissé au 31/12/2006	335.650 UC
▪ Taux de décaissement :	1,66 %

### **Objectif du projet :**

Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme de relance des activités économiques et sociales en Casamance (PRAESC). D'une durée de cinq années, il concerne les régions de Ziguinchor et de Kolda.

Ses missions sont les suivantes :

- contribution à la sécurité alimentaire et à la Réduction de la pauvreté
- augmentation de la production agricole sur une base durable.

### **Situation du Projet :**

Le PADERCA est en cours de démarrage. Les avis d'appel d'offres concernant les acquisitions de base (logistique, réfection des locaux, matériels, informatique, etc.) ont été lancés, de même que les consultations pour la mise en place du système comptable

et l'audit des comptes. Toutefois le projet bute encore sur le non recrutement du personnel cadre complémentaire.

### **Recommandations :**

- Elaborer des protocoles avec l'ANRAC, l'ISRA, le CSE, l'ANCAR et les transmettre à la Banque pour avis;
- détacher le coordonnateur du projet de ses actuelles fonctions de Directeur Régional du Développement Rural de Ziguinchor (DRDR);
- Elaborer le PTBA 2007 à partir du rapport d'évaluation, en y incluant des activités d'ancrage visibles, permettant de dynamiser l'intervention du PADERCA;
- Rendre fonctionnel le comité de pilotage du Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance (PRAESC) chargé d'approuver les PTBA du PADERCA.

## **2.2 SECTEUR DE L'ELEVAGE**

### **2.2.1 Projet Elevage II (PAPEL II):**

- Coût total : 11,83 millions UC
- Montant FAD : 10 millions
- Date d'approbation du financement : 17 mai 2000
- Date de signature de l'Accord : 14 juillet 2000
  
- Date d'entrée en vigueur de l'Accord : février 2002
- Date prévisionnel du dernier décaissement : décembre 2007
- Montant décaissé au 31/12/2006: 8.182.646,68 U.C
- Taux de décaissement : 81,82%

### **Objectif:**

Ce projet qui prend le relais du PAPEL I, vise le renforcement de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté à travers une augmentation de la production de viande et de lait.

Il intervient dans la zone sylvopastorale et dans le Bassin Arachidier. Il comprend cinq composantes: développement des systèmes de production de l'élevage, aménagement et gestion des ressources naturelles, restructuration et renforcement des organisations de professionnels de l'élevage, développement du crédit et gestion du projet.

### **Situation du projet:**

Le PAPEL II se déroule normalement avec des taux d'exécution physique de 88% et de décaissement de 84 %.

L'approche structurante suivie favorise la durabilité des acquis en insémination, vaccination de la volaille locale contre la maladie de New Castle, lutte contre les feux de brousse, cultures fourragères, accès au crédit, renforcement de capacité des OPE.

L'implication des populations bénéficiaire, des partenaires techniques et des autorités locales sont des réalités du fait de l'approche participative, concertée et intégrée suivie.

Le projet fait face depuis le 20 novembre 2006 à une suspension de ses décaissements. Le MEF a adressé une lettre à la BAD pour fournir tous les éléments d'information permettant de lever la suspension des décaissements. La Banque a reçu toutes les pièces justificatives. Après examen, la Banque a jugé ces justificatifs acceptables. La notification de la levée de la suspension sera incessamment communiquée au Gouvernement.

#### **Difficultés rencontrées:**

Elles portent sur les pertes de ressources induites par la dépréciation de l'Unité de Compte et le prélèvement des frais bancaires, la faiblesse de l'investissement durable, l'impact encore limité de l'insémination artificielle.

#### **Recommandations :**

Au cours de l'année 2007, le PAPEL devra mettre l'accent sur le développement d'outils de capitalisation de son expérience et assurer la pérennité des comités de gestion des unités pastorales de la zone sylvo pastorale.

#### **2.2.2 Projet de Gestion Durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest**

Il concerne le Mali, la Gambie, la Guinée, le Sénégal et le Centre International de Trypanotolérance (CIT).

Le projet est financé conjointement par le FEM (Fonds Mondiale pour l'Environnement) pour une durée de 10 années et le FAD pour une durée de 6 ans.

Le Financement FAD est reparti comme suit :

- Prêt de 9,76 M UC pour le Mali et le Sénégal
- Don de 10,24 M UC au CIT, à la Gambie et à la Guinée

#### **Objectif du projet :**

L'objectif du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la sécurité alimentaire.

Le projet veillera également à préserver la diversité biologique du bétail ruminant endémique et à améliorer sa productivité.

Le projet sera managé par une Unité de Coordination régionale et des Cellules Nationales dans chaque pays. Le coordonnateur régional rendra compte de ses activités au Directeur du CIT qui l'assistera sur le plan administratif et s'assurera de la bonne coordination des activités financées par le Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) et le FAD

### **Situation du projet :**

Les arrangements institutionnels entre la BAD et le FEM sont finalisés. Le projet n'est pas encore mis en vigueur.

### **Recommandation :**

- Satisfaire les conditions de mise en vigueur et celles préalables au premier décaissement (voir courrier BAD au MEF).

## **2.3 SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

### **2.3.1 Projet de Gestion Intégré des Végétaux Aquatiques Envahissants en Afrique de l'Ouest.**

BAD/	2,06 U.C
ETAT:	0,24 U.C
Date de signature :	30 novembre 2004
Date de mise en vigueur :	21 juin 2005

- Montant décaissé au 31/12/2006: 55.964 U.C
- Taux de décaissement : 2,72 %

### **Objectif :**

Le projet couvre les six pays de la CEDEAO, à savoir le Bénin, la Gambie, le Ghana, le Mali, le Niger et le Sénégal plus la Mauritanie. Pour le Sénégal, les conventions de financement portent sur un prêt de 2.06 million d'UC et un don de 0,24 million d'UC. L'essentiel du prêt ira à l'extraction des végétaux aquatiques. La Durée du projet est de 5 ans.

Les principaux résultats attendus pour les 7 pays sont.

- une réduction considérable de l'infestation ;
- la sensibilisation et la mobilisation en faveur des activités de gestion de l'eau (150.000 à 300.000 personnes) ;
- l'organisation de plus de 400 comités villageois ;
- 9 raccordements à Internet ;
- la création de capacité de suivi à l'évolution des végétaux aquatiques ;
- la formation de 2400 agricultures à l'utilisation du compostage ;
- une production agricole de 2200 tonnes sur 5 ans et 150 ha enrichis de compost ;
- la formation de 40 techniciens ;
- la réhabilitation de 40 abris grillages et la construction de 15 nouveaux abris destinés à la lutte biologique ;

### **Situation du projet :**

Le programme de sensibilisation auprès des populations bénéficiaires a démarré. Les sites d'intervention ont été identifiés et validés, le comité inter-villageois mis en place.

La demande d'avis de non objection sur le rapport d'adjudication du marché d'acquisition des barques motorisées a été envoyée par le projet le 29 décembre 2006. En outre une requête a été introduite pour la requalification du marché relatif à l'acquisition d'outillage manuel. Concernant le don, la CDEAO a soumis à la Banque les documents pour la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement. Ces documents sont en cours d'examen au niveau du département juridique de la Banque en vue de déclarer le Don effectif et le démarrage des décaissements. Par ailleurs, le bureau régional de la Banque au Sénégal a communiqué le 9 janvier 2007 aux Coordinateurs du projet au Sénégal et en Mauritanie les coordonnées du point focal à la CEDEAO qui a désormais la charge de mettre en œuvre les actions financées par le Don du FAD.

#### **Difficultés rencontrées :**

- Pas de contact avec la Coordination Régionale ;
- Difficultés liées à l'achat hors taxes, les pétroliers n'acceptant pas les attestations de prise en charge de la TVA délivrées par les services du M.E.F.
- Prélèvement de frais bancaires ;
- Longs délais de traitement des dossiers soumis par le projet ;
- Motivation insuffisante du personnel technique.

#### **Recommandations :**

- Etablir la concertation entre le projet et la coordination régionale sur les possibilités de réallocation des ressources du projet ;
- Prévoir dans la contrepartie une prise en charge des taxes à payer ou procéder à une exonération auprès des services compétents ;
- Régler le problème de motivation du personnel (indemnités) en relation avec une éventuelle révision de la liste des biens et services à examiner avec la coordination régionale du projet.

#### **2.3.2 Projet de mise en valeur et de gestion des ressources naturelles de l'OMVG**

Prêt FAD	: 11,69 millions UC
Prêt BID	: 5,66 millions UC
Contrepartie (Gouvernements)	: 2,01 millions UC
Coût Total du projet	: 19,36 millions UC
Date d'approbation	: 14 juin 2001
Date de mise en vigueur	: 30 octobre 2003
Date de clôture	: 31 décembre 2007
Date du 1 <sup>er</sup> décaissement	: 07 mai 2004
Montant décaissé au 31/12/2006	: <b>2 317 405,69</b>
<b><u>Taux de décaissement</u></b>	: <b>19,82%</b>

#### **Objectif du projet**

L'objectif du projet vise est de contribuer à alléger la pauvreté et à améliorer durablement les conditions de vie des populations dans la zone du projet.

L'objectif du projet est d'augmenter les productions agro-forestières et pastorales, de rationaliser l'exploitation des ressources naturelles et d'améliorer les infrastructures et services sociaux de la zone du projet. Le projet prévoit la réalisation d'actions d'optimisation d'exploitation des ressources naturelles et la conservation du potentiel de production et par conséquent permettre de favoriser l'intégration inter-Etats. Ces actions seront mises en œuvre en prenant en compte la spécificité et la diversité des situations dans les quatre pays membres de l'OMVG (Gambie, Guinée, Guinée Bissau et Sénégal).

Les composantes du projet sont A). Amélioration des productions ; B) Amélioration des infrastructures routières; C) Actions d'accompagnement ; D) Etudes et assistance technique; et E) Gestion du projet.

### **Etat de mise en œuvre**

Les travaux d'inventaire de forêts sont en cours. Les premiers bas fonds ont été aménagés et mis en valeur avec des productions satisfaisantes. Les problèmes soulignés tournent autour de la mobilisation des populations et le retard enregistré dans le démarrage du projet.

### **Recommandations**

Les recommandations suivantes sont formulées :

- finaliser les études clés (crédit, amélioration des infrastructures routières, construction de points d'eau).
- demander aux Etats membres de l'OMVG de procéder à l'apurement des arriérés de versement des contreparties au profit du projet.
- soumettre une requête de prorogation de la date limite du dernier décaissement du projet au 31 décembre 2009.
- 

## **2.4 SECTEUR DES TRANSPORTS**

### **2.4.1 Route Diam Niadio- MBOUR et Fatick-Kaolack**

- |   |                  |
|---|------------------|
| • Financement BAD :                     | 15 millions UC   |
| • Date d'approbation du financement:    | juillet 2001     |
| • Date de signature de l'Accord:        | octobre 2001     |
| • Date d'entrée en vigueur de l'Accord: | février 2002     |
| • Date limite de décaissement:          | décembre 2005    |
| • Montant décaissé au 31/12/2006:       | 4.324.976,73 U.C |
| • Taux de décaissement :                | 95,49 %          |

### **Objectif du projet :**

Dans le cadre de l'exécution du Programme Sectoriel des Transports II (PST II) et conformément à sa lettre de politique sectorielle des Transports, le Gouvernement du Sénégal a décidé de renforcer son réseau routier principal et particulièrement la Route

Nationale N°1 qui joue un rôle essentiel dans le trafic international en direction des pays limitrophes.

### **Situation du projet**

Les travaux sur le tronçon Diam-Niado-Mbour sont terminés en principe depuis le 4 novembre 2004. La route Fatick-Kaolack est également terminée depuis le 5 novembre 2004.

Suite à la réception provisoire en novembre 2004 du tronçon Fatick - Kaolack, il est apparu des dégradations précoces au niveau de la chaussée après l'hivernage 2005. A ce jour, la route n'a pas fait l'objet d'une réception définitive (prévue en novembre 2005) et l'AATR avait demandé à Louis Berger International, de commettre un expert indépendant pour faire un diagnostic des dégradations et proposer des solutions et faire des recommandations. Un rapport d'inspection a été élaboré par l'expert et transmis à l'AATR, qui sur cette base, a demandé à l'entreprise de reprendre les travaux de ce tronçon (sur près 36 km soit 86% du linéaire qui est de 42 km) pour un coût global d'environ 5 milliards de Fcfa. Les travaux de réparation avaient été notifiés à l'Entreprise depuis le 16 décembre 2005.

Suite à la visite de terrain menée par la mission de suivi de la Bad (du 27 septembre au 05 octobre 2006) en compagnie de l'AATR, le 30 septembre 2006, sur le tronçon Fatick-kaolack, il a été constaté que les dégradations subsistent toujours et que des travaux de bouchage de nids de poule sont en cours d'exécution par l'entreprise.

L'état de dégradation de la route demeure très préoccupant malgré cette opération et vu les considérations financières que cela engendre, la mission a rendu compte au Représentant résident régional qui a exprimé ses inquiétudes par rapport à la capacité financière de l'Entreprise pour la reprise des travaux requis mais aussi pour la validité de la caution bancaire et l'insuffisance de la retenue de garantie pour couvrir les dommages constatés.

Il avait été ainsi retenu d'organiser une réunion à la DCEF le 03 Octobre 2006 avec tous les acteurs concernés pour trouver une solution définitive à ce problème.

Suite cette réunion, il avait été décidé que malgré les échanges de correspondances qui ont lieu entre l'AATR, l'Entreprise et la MDC, pour rassurer l'Etat du Sénégal et le bailleurs de fonds, les trois acteurs devaient élaborer et signer un protocole d'accord dans lequel seront consignés :

- les engagements de chacune des parties ;
- le chronogramme de réalisation des travaux ; et
- la modalité de reprise des travaux.

Ce protocole d'accord devait être disponible et une copie devait être transmise au gouvernement et au bailleur de fonds au plus tard 10 octobre 2006.

L'Entreprise, en rapport avec l'AATR devait procéder à la prorogation de sa caution.

Ces travaux devaient démarrer après la saison des pluies prévue pour fin octobre 2006 et devaient être achevés en fin décembre 2006. La réception provisoire aura lieu, une fois les travaux de reprise achevés et la réception définitive, une année après ladite réception.

A ce jour, aucune desdites recommandations précédentes n'a été satisfaite.

### **Recommandations :**

- Prendre des sanctions envers l'entreprise et le bureau de contrôle défaillants
- Prendre les dispositions nécessaires pour faire signer le protocole d'accord pour que l'entreprise reprenne les travaux nécessaires.

### **2.4.2 Projet d'entretien routier**

L'accord de prêt est signé depuis le 20 juillet 2005. Le montant du prêt FAD est de 29 millions d'UC destiné au financement partiel des travaux, aux services de consultants pour le contrôle et la surveillance des travaux, à la sensibilisation des populations, à la formation des agents du Ministère des infrastructures et à la réalisation de l'audit du projet. Le prêt FAD représente 90 % du coût total du projet.

#### **Objectifs du projet**

Ils consistent en la réalisation des composantes suivantes :

#### **A. TRAVAUX ROUTIERS – Ils comprennent :**

A.1 - Les travaux routiers : i) les travaux d'entretien périodique de 116 km de routes revêtues localisées dans les régions de Kaolack et de Kolda ; ii) les travaux d'entretien périodique de 338 km de routes en terre réparties dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaolack, Kolda, Saint Louis et Thiès et desservant des zones de production agricole et maraîchère ; iii) le renforcement de la route Oussouye-Mlomp-Elinkine dans la région de Ziguinchor, et (iv) la réhabilitation du pont Emile Badiane à Ziguinchor.

A.2 - Le contrôle et la surveillance des travaux routiers par des Bureaux d'étude à recruter sur la base de listes restreintes ;

B. APPUI INSTITUTIONNEL – Il concerne (i) la formation des agents du Ministère des infrastructures, de l'équipement des transports terrestres et des transports maritimes intérieurs (MIETTTMI), notamment, de la Direction des Travaux Publics et de l'AATR, et (ii) la sensibilisation des populations de la zone du projet à la sécurité routière, à la protection de l'environnement et au VIH/SIDA.

C. GESTION DU PROJET – Elle a trait à l'audit financier à réaliser par un cabinet d'audit indépendant qui sera recruté à l'issue d'une consultation restreinte.

#### **Situation du projet**

La mise en vigueur du prêt est effective depuis le 21 juin 2006 La satisfaction des conditions préalables au premier décaissement est intervenue le 04 septembre 2006. Une mission de lancement a eu lieu du 27 septembre au 05 octobre 2006 et a permis de régler les problèmes d'acquisition survenus. Les Appels d'offres ont été relancés après publication dans le UNDB et dans la presse locale.

### **Recommandations :**

- Respecter le calendrier pour la réalisation des activités ;
- Envoyer à temps les rapports d'activités.

#### **2.4.3 Projet de liaison Dakar-Bamako**

Le prêt a été approuvé par le conseil d'administration de la BAD et la signature le 12 janvier 2006. Les conditions d'entrée en vigueur ont été satisfaites en novembre 2006. Ce projet est co-financé par la BID (qui a été le premier bailleur), la BOAD et la Coopération japonaise.

Ce projet consiste à réhabiliter le tronçon bitumé Kédougou-Saraya et construire et bitumer tout le linéaire Saraya-Kita.

L'appel d'offres pour l'exécution des travaux a été lancé le 16 octobre 2006 et l'ouverture des plis est prévue le 03 janvier 2007. Concernant la sélection des consultants pour le contrôle des travaux, le rapport d'évaluation de présélection des Consultants (Etablissement de la short-list) et la Demande de propositions ont été transmis le 29 novembre 2006 à la Bad et à la Boad pour avis.

### **Recommandation :**

Faire en sorte que le décret sur le fonds routier soit signé et appliqué puisqu'il s'agit d'une condition de 1<sup>er</sup> décaissement.

#### **2.4.4 Projet de la route régionale Tambacounda-Medina Gounass-Seriba-Labé**

Le Sénégal et la Guinée ont décidé de parachever la liaison sous régionale Conakry-Dakar par l'aménagement et le bitumage des tronçons routiers non encore revêtus.

Dans ce cadre, il a été retenu de réhabiliter le tronçon Tambacounda-Médina Gounass et de bitumer la route Médina Gounass-Sériba-Labé.

Du côté sénégalais, ce projet comportera deux tronçons : la route Tambacounda-Médina Gounass et le tronçon Médina Gounass-Frontière Guinée

Le FAD a accepté de financer le premier tronçon. Le prêt d'un montant de 20,5 millions d'UC a été approuvé en novembre 2006.

L'AATR a pris les mesures pour publier la note sur les acquisitions le 16 janvier 2007. La BOAD a de son côté confirmé sa participation au financement du projet.

Le Sénégal a réalisé toutes les actions prévues le concernant avant la mise en vigueur. L'AATR est en relation avec le Ministère de l'Environnement, en train de finaliser l'acte de mise à disposition à l'UEMOA du terrain pour la construction du poste frontalier.

### **Recommandation :**

- Diligenter la signature du décret de mise à disposition de la forêt pour la construction du poste frontalier ;
- Faire en sorte que le décret sur le fonds routier soit signé et appliqué puisqu'il s'agit d'une condition de 1<sup>er</sup> décaissement.

## **2.5 SECTEUR DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS**

### **2.5.1 Projet d'assainissement de Dakar :**

- Montant du prêt FAD : 11,93 millions UC
- Date d'approbation du financement: 12 juillet 2001
- Date de signature de l'Accord : 26 octobre 2001
- Date d'entrée en vigueur de l'Accord : 22 août 2002
- Date de clôture
- Nouvelle date de dernier décaissement : 31 décembre 2008
  
- Montant décaissé au 31/12/2006 : 4.37, 012 U.C
- Taux de décaissement : 3, 66 %

### **Objectif :**

Le projet qui est une composante du volet assainissement collectif du Projet Eau Long Terme, a pour but de contribuer à la satisfaction en qualité et en quantité des besoins en assainissement des populations des zones urbaines et périurbaines de Dakar à l'horizon 2010, par: l'amélioration de la collecte et du traitement des eaux usées domestiques; l'augmentation de la capacité d'épuration des eaux domestiques; le renforcement institutionnel de l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (ONAS). Il comprend les composantes suivantes: l'extension de l'usine d'épuration de Cambéréne, la restructuration du système de pompage des eaux usées domestiques dans les parcelles assainies, un programme d'IEC, des études, supervision et contrôle des travaux, gestion et appui institutionnel.

### **Situation du projet :**

Malgré le retard accusé par le projet à son démarrage, les performances actuelles d'exécution sont jugées satisfaisantes. En effet les six composantes du projet ont à l'heure actuelle connu un démarrage. Cependant la composante Extension de l'usine d'épuration de Cambéréne et Restructuration du système de pompage des eaux usées domestiques des parcelles assainies qui constituent 85 % du montant du projet n'ont pas encore connu de démarrage physique ce qui explique le faible taux de décaissement ( 3,6%). Le calendrier d'exécution du projet a fait l'objet d'une réactualisation lors de la dernière mission de supervision de Décembre 2006. E cet effet, la date d'achèvement des travaux préconisée pour l'usine d'épuration de Cambéréne constituant le chemin critique est le 30 septembre 2008, et ce suite à la prorogation au 31 décembre 2008 du délai de clôture du projet par la Banque.

Le projet n'est pas à jour pour la transmission des rapports trimestriels. Le rapport d'audit des comptes et de contrôle interne de l'exercice 2004/2005 a été transmis. Un avenant au contrat du cabinet d'audit sera élaboré pour son renouvellement pour l'exercice 2006.

### **Recommandations :**

Les recommandations de la dernière mission de supervision de novembre 2006 seront reconduites :

- assurer le suivi de la requête envoyée à l'UE en vue de la finalisation du financement de la 3<sup>ème</sup> filière de traitement de la STEP dans le cadre du 10<sup>ème</sup> FED ;
- faire respecter par l'ONAS, le calendrier d'exécution de l'ensemble des volets du projet, tel que programmé en conformité avec la nouvelle date de clôture du projet, étant entendu qu'aucune autre extension du délai n'est envisageable par la Banque.
- Veiller à ce que les arriérés sur la contrepartie couvrant la période 2005-2006 soient régularisés dans les meilleurs délais, pour ne pas accentuer le retard déjà accusé par le projet ;
- Veiller à ce que le gap prévisionnel de 165 598 045 FCFA sur les travaux de restructuration du système de pompage des eaux usées domestiques dans les parcelles assainies soit effectivement mis à disposition par l'ONAS pour un démarrage de ce volet prévu en mars 2007
- Proroger au 31 décembre 2008, les contrats du personnel de la Cellule d'Exécution extérieur à l'ONAS conformément à la prorogation accordée par la BAD pour l'achèvement du projet ;
- Veiller au respect des engagements relatifs à l'augmentation de la redevance assainissement qui devrait atteindre 60,7 FCFA/M3
- Veiller à produire à temps les rapports trimestriels.

### **2.5.2 Projet d'Electrification Rurale des trois Concessions Electriques (Kébémér, Louga, Kaffrine)**

Montant :	9.580.000 UC
Date d'approbation	13 octobre 2004
Date de signature	30 novembre 2004
Date d'entrée en vigueur	7 Août 2006

### **Objectif :**

Il s'inscrit dans un programme d'électrification rurale dont la mise en œuvre vise l'accroissement du taux d'électrification rurale qui est aujourd'hui de 8% pour le porter à 30% en 2015 et à 60% en 2022.

### **Situation du projet :**

Le projet est au stade de démarrage. Les conditions préalables au premier décaissement ont été satisfaites depuis le 07 Août 2006. Les premières opérations sont prévues courant janvier 2007. L'Appel d'Offres International pour la pré-sélection pour l'attribution de la concession d'électrification rurale de Louga-Kébémér-Linguère a été

lancé depuis le 30 Novembre 2006. Compte tenu du faible retrait des dossiers, l'ASER a demandé le report de la date limite de dépôt initialement prévue le 18 Janvier 2007 au 15 février 2007 avec une modification du dossier de présélection.

Les conditions préalables au premier décaissement ont été satisfaites. Les premières opérations sont prévues courant janvier 2007.

### **Recommandations :**

- finaliser le plan de passation de marché discuté lors de la mission de lancement / supervision et le faire parvenir à la Banque ainsi que le dossier sur l'étude institutionnelle de la Direction de l'Energie.
- Se rapprocher de SNFO pour des séances de formation en procédures de passation de marchés et de décaissement étant donné que le projet vient d'être lancé ce 18/12/2006
- Faire l'audit des comptes du projet même s'il n'y a que des dépenses faites avec la contrepartie du Gouvernement.

-Faire le rapport trimestriel d'avancement et en faire une copie à la DCEF et à la DDI.

### **2.5.3 Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM)**

Coût du sous programme BAD :	29,00 millions UC
* financement FAD :	25 Millions UC
* Financement Gvt :	2,118 millions Uc
* Bénéficiaires :	0,882 millions
Date de mise en vigueur :	22 novembre 2005
▪ Montant décaissé au 31/12/2006	1.040.775,99 U.C
▪ Taux de décaissement :	4,16 %

### **Objectif du projet :**

Les principales réalisations prévues dans le sous-programme sont : (i) 17100 nouvelles latrines familiales et bacs à laver munis de dispositifs lave-mains; (ii) 477 nouvelles latrines multi- compartiments, construites au niveau des infrastructures publiques villageoises (marchés, écoles, centres de santé et autres lieux publics) ; (iii) 151 maçons et 169 maîtres d'école formés; (iv) 400 relais féminins mis en place pour l'hygiène au niveau des villages; (v) 27 nouveaux forages réalisés et 52 anciens réhabilités ; (vi) 85 nouveaux systèmes d'AEP construits, y compris les châteaux d'eau pour desservir environ 240 villages; (vii) 86 groupes de pompage (moteurs et pompes) fournis et posés; (viii) 30 électrifications de forage réalisées; (ix) 9050 branchements particuliers mis en place ; (x) 750 compteurs de distribution et 178 de production, posés ; (xi) 178 associations d'usagers de forages (ASUFOR), mises en place, animées et formées à la gestion et à l'entretien des points d'eau ; (xii) 178 gérants d'ASUFOR et conducteurs de forages formés et ; (xiii) des campagnes de formation, animation et sensibilisation réalisées dans près de 240 villages des trois régions (Louga, Ziguinchor et Kolda) du sous-programme.

La réalisation de ces opérations, permettra de satisfaire les besoins en infrastructures d'eau et d'assainissement pour environ 800 000 personnes réparties prioritairement

dans trois régions (Louga, Ziguinchor et Kolda), dont 183 000 individus directement concernés par l'eau potable, 172 000 par l'assainissement familial (environ 17 100 ménages) et la totalité de la population par les ouvrages d'assainissement collectif.

### **Situation du projet :**

Le sous programme a été mis en vigueur le 12 janvier 2006. La mission de lancement du projet a été organisée le 10 février 2006.

Cependant les travaux n'ont effectivement démarré qu'à partir d'octobre 2006.

Le taux de décaissement est de 4 % au lieu de 15 % prévu. Cependant si l'on considère le niveau d'engagement élevé du crédit (97%) à l'heure actuelle, le niveau des décaissements pourra être sensiblement relevé.

### **Recommandations :**

- Prendre des dispositions nécessaires pour résoudre le problème de l'approbation des contrats (raccourcissement des délais d'approbation) ;
- Respecter le calendrier d'exécution des travaux afin d'améliorer le rythme des décaissements pour atteindre le taux de 63 % au 31 décembre 2007 afin de bénéficier du 2<sup>ème</sup> financement de 40 milliards de FCFA ;
- Veiller à ce que l'UCP recrute un cabinet d'audit au plus tard en fin mars 2007 afin que ses premières conclusions soient disponibles au plus tard en fin juin 2007 ;
- Veiller à ce que les bureaux chargés de l'IEC et du contrôle des travaux déposent des décomptes trimestriels assortis de rapports d'activités.

## **2.6 SECTEUR SOCIAL**

### **2.6.1 SECTEUR SANTE :**

#### **2.6.1.1. Projet Santé I**

#### **Ce projet est clôturé depuis juin 2005)**

• Coût total :	11,11 millions UC
• Prêt FAD :	10 millions d'UC
• Gouvernement :	1,11 millions d'UC
• Date d'approbation :	10 décembre 1997
• Date de signature :	27 mai 98
• Date d'entrée en vigueur :	11 novembre 99
• Date du dernier décaissement :	30 juin 2005 après 2 prorogations
• Montant décaissé au 31/12/2006:	9.744.630,42 U.C
• Taux de décaissement :	97,44 %

**Objectifs** : contribuer à l'amélioration de la situation sanitaire des populations dans les régions de Tambacounda, Kaolack et Fatick.

### **Situation du Projet :**

Le projet a été clôturé depuis le 30 juin 2005. Toutes les activités prévues sont terminées sauf la formation des équipes compétentes SOU pour laquelle la relève est à assurer.

Le taux d'exécution physique est de 98% et le taux d'exécution financière est de 97%. 98 % des infrastructures sanitaires réalisés et équipés sont fonctionnelles. L'impact en termes d'amélioration de la couverture sanitaire commence à se faire sentir : Par exemple : le taux de couverture du PEV tournent autour de 80 % (l'objectif national est de 80 %).

L'ONG SANFAM a remboursé intégralement les fonds dus (14 millions FCFA).

Le rapport d'achèvement du Gouvernement, l'audit 2004 et 2005 et le film documentaire sont réalisés et transmis à la BAD.

Tous les rapports d'activités trimestriels sont transmis.

Le rapport d'achèvement de la BAD sera transmis au Gouvernement au cours du mois de janvier 2007.

Le projet avait demandé à ce que le disponible sur les Fonds FAD( 22 754 646 FCFA) puisse être versé au Projet Santé II pour parfaire les finitions de certains postes de santé du Projet Santé I et prendre en charge des comptables au niveau régional.

Cependant la BAD a donné une fin de non recevoir à cette demande, ce reliquat doit donc être annulé.

### **Problèmes rencontrés :**

La mise en œuvre de l'approche programme présente certains inconvénients dans la mesure où les rôles et les responsabilités de chaque centre de décisions ne sont pas toujours maîtrisés (gestion ressources humaines, gestion ressources internes) entraînant des répercussions négatives sur l'exécution de certains volets du projet notamment au niveau de la formation des équipes compétentes en soins obstétricaux d'urgence, des CES en chirurgie et des techniciens en anesthésie réanimation

La multiplicité des intervenants n'a pas toujours facilité la coordination.

### **Recommandation :**

- Transmettre le rapport d'achèvement de la BAD.

#### **2.6.1.2      Projet Santé II**

• Coût total du projet :	14, 85 millions d'UC
• Financement BAD :	11,35 millions d'UC
don financement FAD :	10 millions UC
don :	1, 35 million UC
• Date d'approbation :	18 juin 2003
• Date de signature :	22 juillet 2003
• Date du dernier décaissement :	31 décembre 2009
• Montant décaissé prêt sur le prêt au 31 /12/06:	1.147.225 U.C
• Taux de décaissement au 31/12/2006 (prêt) :	11, 47 %
• Montant décaissé au 31/12/2006 sur le don:	248.945,43 U.C
• Taux de décaissement sur le don:	18,44 %

### **Objectif :**

L'objectif du projet est de contribuer à l'amélioration de la situation sanitaire de la population en général, à celle de la mère en particulier.

Le projet dont l'exécution couvrira une période de cinq années comprend les composantes suivantes :

- Renforcement de la couverture sanitaire,
  
- Amélioration de la qualité des services de santé de la reproduction et lutte contre les maladies (Paludisme, PCIME, IST/VIH/SIDA)
- Gestion du projet.

### **Situation du projet :**

Le projet comporte un important volet génie civil et équipement notamment la construction de l'hôpital régional de Matam, Région médicale et Service et Annexes, 1 centre de dépistage anonyme et volontaire, 1 centre de formation, 1 pharmacie régionale d'approvisionnement, 1 centre régional de transfusion sanguine, 1 centre de référence à Ranérou, 1 centre de santé secondaire à Kanel et 16 postes de santé.

Il faut noter que les prestations des ONG ont démarré effectivement au courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2006 pour les régions de Kaolack, Fatick et Matam.

En ce qui concerne la région de Tambacounda, elles pourront démarrer en fin décembre 2006.

L'année 2007 sera essentiellement axée sur les travaux de génie civil et son approche communautaire à la santé à travers les ONG, la poursuite des activités de fonctionnement et de formation et à la livraison d'équipement non lié au génie civil.

La livraison des Pirogues et vedettes prévue fin novembre 2006 a été reporté par le fournisseur au 29 janvier 2007.

Concernant le fonctionnement interne du projet, il fait face à un manque de personnel suite à la suppression du personnel du CAS/PNDS. Le projet comprend aujourd'hui 4 personnes : la coordonnatrice, le comptable, la secrétaire et le chauffeur. Une requête a été transmise à la BAD pour étoffer la cellule.

Il est important que le gouvernement prenne des mesures énergétiques en ce qui concerne la question cruciale des ressources humaines dont 80% formés dans le cadre du projet, ont quitté la zone d'intervention et se retrouvent à Dakar.

### **Difficultés rencontrées**

- Les besoins nouveaux identifiés en termes de formation, de logistique et non pris en compte lors de l'identification et de l'évaluation du projet ;
- Le retard d'octroi des bourses de formation de longue durée par défaut de vision claire au sein du Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale sur l'attitude à prendre face à la déperdition des boursiers de la première phase du PNDS ;

- Le retard dans l'élaboration de la politique de maintenance et de la mise en place d'un cadre institutionnel stable et fonctionnel ;
- Le problème des ressources humaines et leur instabilité ;
- Le respect des principes de mobilisation des fonds de contrepartie ;

**Recommandations :**

- Insister auprès du Gouvernement pour la résolution du problème épineux de Ressources humaines ;
- Elaborer une politique de maintenance ;
- Pour les Pirogues, voir s'il y a des pénalités de retards prévues dans le contrat et les Appliquer ;
- Le Gouvernement doit respecter ses engagements en mettant à disposition les fonds de contrepartie du projet.

**2.6.2 SECTEUR DE L' EDUCATION**

**2.6.2.1 Projet Education II**

**Ce projet est clôturé depuis juin 2005**

Financement BAD :	12 millions U.C
Date d'approbation du financement :	décembre 1996
Date de signature de l'Accord :	janvier 1997
Date d'entrée en vigueur de l'Accord :	janvier 1997
Montant décaissé :	9 005 608,38

**Objectif du projet :**

Elargir l'accès à l'enseignement primaire ; améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement de base ainsi que celui de l'enseignement scientifique et technologique ; renforcer la formation des formateurs.

**Situation du projet**

Ce projet a été clôturé en juin 2005 avec un taux d'exécution physique d'environ 95 % et un taux de décaissement de 72 %. Rappelons que les audits des comptes de 2000 à 2004, ainsi que le rapport d'achèvement, ne sont toujours pas transmis malgré les nombreuses relances de la Banque Il est indispensable que ces rapports parviennent à la Banque, dans les meilleurs délais, afin de ne pas exposer le secteur à une suspension des décaissements.

**Recommandations :**

- Le Gouvernement doit prendre les dispositions nécessaires pour réaliser dans les meilleurs délais les audits de 2000 à 2004 en intégrant dans le contrat l'audit 2005.
- Achever, avec les fonds de la contrepartie nationale, les activités qui n'ont pas été réalisées à la clôture du projet ;
- Prendre en compte et finaliser rapidement le rapport d'achèvement après les observations de la BAD.

### **2.6.2.2 Projet Education III :**

- Contribution totale BAD: 21,31 millions UC
- Date d'approbation du financement: 13 septembre 1999
- Date de signature de l'Accord: 7 octobre 1999
- Date d'entrée en vigueur de l'Accord: 03 mars 2001
- Date limite de décaissement : 31 décembre 2006
- Montant décaissé don : 6.903.285,86 U.C
- Taux de décaissement au 31/12/2006: 60,02 %

**Objectifs** : renforcer les capacités de gestion et de planification du Ministère de l'Education; élargir l'accès à l'éducation de base; développer et améliorer la qualité de

l'enseignement moyen secondaire. Les actions portent, entre autres, sur la construction de 390 salles de classes, 4 CEM, 2 lycées, l'acquisition du mobilier et des manuels.

Le projet comprend quatre composantes qui sont : l'appui institutionnel, le renforcement de l'Education de base, le renforcement et l'amélioration de la qualité de l'enseignant, la gestion du projet.

#### **Situation du projet :**

Le taux d'exécution physique du projet est de 89 % au 24 novembre 2006. A cette même date le taux d'exécution financière dépasse 80 %.

Le taux de décaissement est de 55,85 % sur le crédit FAD et de 76,40 % sur le don FAT.

IL est à noter que le niveau d'avancement de certaines activités comme la construction des CREPA et les travaux complémentaires (clôture et latrines des écoles élémentaires) reste une sérieuse préoccupation. Beaucoup de travaux entrepris ne seront en effet pas achevés à la date de clôture du projet.

#### **Difficultés Rencontrées**

- le faible suivi des recommandations de la Banque;
- les lenteurs dans la préparation et le traitement des dossiers;
- le suivi insuffisant par l'équipe du projet de la Direction des constructions;
- Beaucoup de malfaçons au niveau de l'exécution de certains travaux de construction.

#### **Recommandations :**

- Faire une demande de prorogation pour les fonds de l'OPEP;
- Transmettre à la Banque au plus tard le 30 juin 2007, le rapport d'audit pour l'exercice 2006 et le rapport d'achèvement du projet;
- Prendre les dispositions nécessaires pour que tous les travaux entrepris et non encore achevés, à date, (constructions des CREPAS, salles de classes, des clôtures, et des

latrines des écoles élémentaires ainsi que les travaux complémentaires des lycées construits dans le cadre du projet ) soient pris en charge par le Gouvernement;

- Rendre fonctionnels tous les CREPAS construits dans le cadre du projet;
- Faire un audit technique sur l'état de dégradation des bâtiments dont les travaux ont été abandonnés, avant toute reprise des travaux de constructions ;
- Verser la Contrepartie du Gouvernement au financement des projets d'école car c'est un engagement.

### **2.6.2.3 Projet Education IV**

• Coût total du projet :	17, 46 millions d'UC
• Prêt FAD :	13,84 millions d'UC
• Don FAT :	1 million d'UC
• Gouvernement :	2,62 millions d'UC
• Date d'approbation :	juin 2003
• Date de signature :	22 juillet 2003
• Date d'entrée en vigueur :	15 octobre 2004
• Date du dernier décaissement du prêts et du don :	31 décembre 2009
• Montant décaissé don au 31/12/06:	882.457,24 U.C
• Taux de décaissement:	6,37 %

#### **Objectif :**

L'objectif du projet est de contribuer à la lutte contre la pauvreté par l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, en particulier l'accès à une éducation et à une formation de qualité.

#### **Situation du projet:**

Le projet est entré en vigueur le 15 novembre 2004 avec un an de retard. Le taux de décaissement pour le prêt est de 6,37 % et pour le don de 2,96 %.

Plusieurs activités du projet n'ont pas encore connu un début d'exécution ou se trouvent au niveau de la planification en vue de leur démarrage. Ce rythme d'avancement doit être amélioré, notamment concernant la réalisation du volet infrastructure et la mise en place des projets d'établissements.

#### **Recommandations:**

- Assurer un bon suivi des recommandations formulées par la Banque, suite aux missions de supervision et de l'audit ;
- Prendre en charge le financement de tous les ateliers de validation organisés par le projet au plus tard le 15 mars 2007;
- Faire un audit technique et financier des travaux de construction, au plus tard le 15 février 2007 pour amener la DCES à la bonne exécution du projet;

- Respecter en permanence le plan d'exécution des formations, campagnes de sensibilisation à la scolarisation des filles, de lutte paludisme et les IST et de protection contre le VIH/SIDA;
- Voir la possibilité de recruter un spécialiste de suivi évaluation;
- Entamer, immédiatement, la procédure de résiliation du contrat de construction lycée de Nioro, signé avec l'entreprise CSTP ;
- Convoquer, dans les brefs délais, la réunion du comité de pilotage et transmettre le PV à la Banque.

### **2.6.3 Projet de Lutte contre la pauvreté:**

#### **Ce projet est clôturé depuis le 30 juin 2006**

- Coût total du projet : 18,60 millions U.C dont 1,75 en don
  - Date d'approbation du financement: 30 juin 1999
  - Date de signature de l'Accord: 19 août 1999
  - Date d'entrée en vigueur
    - du prêt FAD : 09 /02/2001
    - du Don : 19/08/2001
  - Date limite de décaissement: 31 décembre 2004 prorogée au 31 Décembre 2005 puis au 30 juin 2006
- Montant prêt FAD décaissé : 9 997 896,04 U.C, taux 99,98%
- Montant Don décaissé : 1.750 000 UC, taux 99,99%

#### **Objectif du projet:**

L'objectif du projet est d'élever le niveau éducatif, les compétences techniques et professionnelles et les capacités d'auto-promotion des groupes cibles; accroître leurs capacités de génération de revenus; favoriser l'accès aux services de base, notamment d'hydraulique. Le projet comprend les quatre composantes suivantes: renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires ; microfinance et activités génératrices de revenus ; infrastructures, équipements et hydraulique ; gestion du Projet

#### **Situation du projet:**

Ce projet est financé conjointement par le FAD, le FAT, le Fonds Nordique de Développement (FND) et le Gouvernement.

Le projet a été clôturé depuis le 30 juin 2006 pour le groupe BAD. En ce concerne le rapport d'achèvement de la Banque, la mission est programmée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2007. Le prêt FND doit être clôturé le 31 décembre 2006.

#### **Problèmes rencontrés**

- Le non versement des sommes reçues au titre de la micro-finance par certains Services Financiers Décentralisés (SFD).
- Le rapport d'achèvement de la BAD n'est pas encore fait.

## **Recommandations:**

- Prendre les dispositions nécessaires pour contraindre les SFD à reverser les sommes reçues dans le compte de recouvrement ;
- Faire le rapport d'achèvement de la BAD.

## **2.7 MULTISECTEUR**

### **2.7.1 Projet d'Appui à l'Ajustement du secteur privé ( PAASP)**

- Contribution FAD : 24 millions UC
- Négociation de l'Accord : octobre 2003
- Date d'approbation : décembre 2003
- Décaissement 1 ère tranche : fin décembre 2003
- Date de clôture initiale 31 décembre 2006
- Date de clôture prorogé : 31 mars 2007
- Montant décaissé : 12 millions d'U.C
- Taux de décaissement : 50%

### **Objectif du projet:**

Fondé sur le DSRP, le projet a pour objectif global de contribuer à l'amélioration du climat des affaires, à l'accélération du développement du secteur privé et à la promotion de l'emploi en vue d'obtenir un taux de croissance fort et durable ayant un impact significatif sur la réduction de la pauvreté.

Les objectifs spécifiques du programme co-financé avec le FMI, la Banque Mondiale et l'UE portent sur la poursuite de l'amélioration de la gouvernance, de la gestion financière et de l'efficacité de la dépense; la poursuite de la facilitation fiscale et du commerce extérieur; la facilitation de la participation du secteur privé et le renforcement de la compétitivité ; la poursuite des réformes dans le secteur postal et l'amélioration de l'accès à l'information.

### **Situation du projet:**

L'accord de prêt négocié en octobre 2003 à Tunis a été signé le 16 janvier 2004. La contribution de la BAD sera débloquée en deux tranches dont la 1<sup>ère</sup> (11,9 millions UC) a déjà été débloquée le 5 septembre 2004 après satisfaction d'un ensemble de conditions. Pour la satisfaction des conditions préalables au décaissement de la 2<sup>ème</sup> tranche (12,1 millions), il reste une condition à satisfaire relative à la mise en œuvre des recommandations pertinentes relatives à la possible mutation institutionnelle du FPE ouverte sur le privé.

Une requête a été envoyée à la BAD le 20 décembre 2006 pour d'une part solliciter la dérogation sur la condition susmentionnée non encore satisfaite et d'autre part demander une prorogation de la date de clôture du programme au 31 mars 2007 en vue du décaissement de la dite deuxième tranche. La requête est en cours de traitement au siège à Tunis.

## **2.7.2 Appui à la Direction de la Prévision et de la Statistique et à la Cellule de Lutte contre la Pauvreté (DPS/CSLP)**

• Coût total du projet :		1,71 millions UC
• Don du Groupe de la Banque FAT :		1,55 millions UC
• Gouvernement :		0,16 millions UC
• Date d'approbation du financement :		Novembre 2002
• Date d'entrée en vigueur :		5 juillet 2004
• Signature de l'accord :		12 février 2003
• Date du dernier décaissement :		31 décembre 2007
• Montant décaissé au 31/12/2006 :		256.243,38
• Taux de décaissement :		16,53 %

### **Objectif du projet :**

L'objectif spécifique est de contribuer à l'amélioration de l'information socio-économique en vue d'une décision économique efficiente des acteurs publics et privés et d'un meilleur suivi de la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté.

Les 3 composantes du projet sont : le renforcement des capacités de production des informations économiques, financières et sociales de la DPS, le renforcement du dispositif de mise en œuvre du DSRP, l'Appui à la Cellule d'Exécution du Projet.

### **Situation du projet:**

La mise en vigueur du projet a été prononcée le 5 juillet 2004. Le 3<sup>ème</sup> fonds de roulement d'un montant de 83 614 783 FCFA a été mis en place le 30/08/2006. Son taux d'exécution à la date du 15 décembre 2006 est de 30 %.

L'audit des comptes 2004/2005 a été envoyé à la BAD le 30 octobre 2006.

### **Problèmes rencontrés**

Le présent projet dont l'exécution était prévue sur une période de cinq ans (2003-2007) a été handicapé par trois principaux facteurs : i) le retard accusé dans sa mise en vigueur et le démarrage des activités (juillet 2004 au lieu de février 2003 comme prévu dans le calendrier d'exécution du projet), ii) le mauvais climat de travail dans l'équipe d'exécution du projet et l'absence d'un chargé des acquisitions au sein de ladite équipe et iii) des déficiences dans sa mise en œuvre (lenteurs dans le traitement des dossiers tant au niveau de la Banque que la cellule d'exécution du projet, dysfonctionnement dans la coordination de sa mise en œuvre).

### **Recommandations :**

- i) systématiser en particulier le suivi régulier du projet d'appui à la DPS et à la Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté ;

- ii) doter la CEP des moyens substantiels lui permettant de prolonger le contrat du chargé des acquisitions évoluant au sein de l'équipe d'exécution du projet ;
- iii) engager le recrutement du consultant pour la préparation de l'audit de l'exercice 2006 et une fois réalisée, veiller à sa transmission à la Banque au plus tard juin 2007;
- iv) veiller à ce que une fois réalisée, les conclusions et recommandations des études des schémas directeurs statistiques et informatiques et de mise à jour des indicateurs de suivi du DSRPII soient mises en œuvre ;
- v) organiser avec l'appui du Bureau régional la cérémonie de remise officielle des équipements livrés aux deux structures bénéficiaires du projet afin de rendre plus visibles les actions du projet et donc de la Banque à un large public;
- vi) transmettre à la Banque les PV de réception du matériel fournis par NETCOM, ABM, Société de distribution Plus, IDEA PLUS, en vue de leur paiement direct par la Banque ;
- vii) maintenir le bon climat de travail afin que le projet atteigne ses objectifs ;
- viii) transmettre à la Banque pour avis de non objection les TDR et le budget relatif à la vulgarisation du DSRP II au niveau régional ;
- ix) diligenter la réalisation des schémas directeurs statistiques et informatiques et le recrutement du consultant pour la mise à jour des indicateurs de suivi du DSRPII ;
- x) transmettre à la Banque le programme d'activité 2007, le budget 2007 ainsi que le programme d'activité et le budget des quatre premiers mois de l'année 2007;
- xi) prendre des dispositions pour recouvrer dans les meilleurs délais les avances accordées aux membres de la CEP depuis novembre 2004 ;
- xii) organiser avec l'appui du Bureau régional la cérémonie de remise officielle des équipements livrés aux deux structures bénéficiaires du projet afin de rendre plus visibles les actions du projet et donc de la Banque à un large public;

### **2.7.3. Projet d'Appui à la Modernisation du Cadastre ( PAMOCA)**

- Date d'approbation : 22 avril 2005
- Date de signature : 17 mai 2005
- Date de mise en vigueur : 17 mai 2005
- Coût total du Projet : 2,91 millions UC
  - \* Financement FAD : 2,5 millions UC
  - \* Gouvernement : 0,41 million UC
- Montant décaissé au 31/12/2006 108.557,58 U.C
- Taux de décaissement : 4,34 %

Le projet a démarré effectivement le 1<sup>er</sup> août 2005.

### **Problèmes rencontrés:**

- Pas de problèmes majeurs.

### **Recommandations :**

- i) prendre des dispositions nécessaires pour honorer les engagements pris dans le protocole d'accord de don au titre des autres conditions notamment la loi sur le régime de la propriété foncière, la preuve de la désignation des homologues nationaux aux assistants techniques et la preuve de l'inscription des dotations budgétaires suffisantes pour couvrir les charges récurrentes à partir de 2008 ;
- ii) transmettre à la Banque les contrats signés des marchés adjugés au CREA pour l'étude sur la simulation fiscale, au cabinet CESIA-International pour l'étude sur la réforme des structures administratives de la DGID, au cabinet MAP GEO SYSTEMS pour la mise à jour de la cartographie, au cabinet SADY & THIAM pour la réalisation de 40 monographies de référence, au cabinet IDEA pour l'étude sur la conservation foncière, au cabinet Global Computer Solutions pour la réalisation de la formation en administration de réseaux et en messagerie électronique ;
- iii) procéder au recrutement d'un consultant pour l'audit de l'exercice 2006 en vue de sa transmission en juin 2007 au plus tard ;
- iv) transmettre à la Banque le programme d'activité 2007, le budget 2007 ainsi que le programme d'activité et le budget des quatre premiers mois de l'année 2007 ;
- v) transmettre trimestriel à la Banque le rapport circonstancié sur les sept indicateurs de performance du projet, en liaison avec ceux du cadre logique, du DSP 2005/2009 et ceux du contrat de performance ;
- vi) continuer de rendre compte à la Banque à travers le rapport trimestriel sur l'état d'avancement de la réforme sur la réforme foncière.

## **2.8 Projets Multinationaux**

**2.8.1 Projet Multinational Ouvrage de franchissement du fleuve Sénégal au droit de Rosso** : Suite à la réunion de concertation sur le financement du pont de Rosso tenue le 11 juillet 2006 à Dakar, les conclusions ci-après avaient été adoptées :

- compte tenu de l'urgence accordée à la réalisation du projet, les deux gouvernements ont retenu l'approche conception/réalisation ;
- les termes de référence du Consultant devant élaborer les études de base et le dossier d'appel d'offres pour la conception/réalisation devraient être partagés avec l'ensemble des partenaires au développement intéressés à participer au financement du projet (BEI, Commission Européenne, JICA et Gouvernement du Maroc);

- la BAD devait financer, à l'exception du volet géotechnique, les études de base devant conduire à l'élaboration du dossier d'appel d'offres concours (études socio-économiques, environnementales, topographiques, hydrologiques, définition du site, conception et pré-dimensionnement de l'ouvrage, voies d'accès, établissement des termes de référence pour les aspects institutionnels et coûts estimatifs des travaux) ;
- la Mauritanie et le Sénégal devaient financer sur leurs ressources propres les études géotechniques préliminaires ;

Les termes de référence des études ont été approuvés par les deux Etats et soumis à la Banque pour ANO. La Banque, par lettre en date du 06 Décembre 2006, a informé les deux Etats que le processus d'instruction d'un Don d'un montant de 291 494 .73 UC **sur Fonds de l'IPPF du NEPAD** à la République Islamique de Mauritanie et la République du Sénégal pour le recrutement d'un bureau d'études de Consultants dans le cadre de la préparation d'une étude de base pour la construction du pont est en phase de finalisation à son niveau. **Le don servira à financer l'ensemble des prestations y compris le volet géotechnique**

Pour permettre d'aller de l'avant et d'approuver ledit Don, elle a demandé aux deux Etats de définir l'Agence d'exécution du Projet qui aura la charge de l'étude et a émis le souhait de recevoir le document officiel de création de ladite Agence signé par les deux Gouvernements, précisant : (i) la structure devant abriter l'Agence d'exécution ; (ii) la composition de son effectif ; (iii) son organigramme ; (iv) le CV de son coordinateur.

Il a été porté à la connaissance de la Banque que la réunion pour la constitution du Comité Ad Hoc devant servir d'Agence d'exécution s'est tenue à Nouakchott du 22 au 25 Décembre 2006. La Banque attend toujours le feed - back des autorités des deux Etats par rapport à ces questions.

### **2.8.2 OMVG Pont sur le Fleuve Gambie :**

Par lettre n°142/2006/Pont.FG datée du 14 février 2006, l'OMVG a sollicité un financement de la Banque africaine de développement (BAD), pour d'une part, l'actualisation des études du pont routier sur le Fleuve Gambie et, d'autre part, les travaux de construction dudit pont. La requête de financement des études sur les fonds du NEPAD (IPPF) a été approuvée le 03 Octobre 2006 ainsi que la lettre d'invitation et le dossier d'appel d'offres pour le Groupement BCEOM / SCET Tunisie le 16 Octobre 2006. Pour rappel, la Banque avait financé l'APS et l'APD pour avis. Les prestations du Consultant devraient démarrer courant février 2007.